

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 18h00

L'an deux mil dix-sept, le seize février à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2017.

Présents : MM. LACHAISE Joël, PERICHET Daniel, COURET François, Mme DUJARDIN Augustine, MM. DEMANGHON Jean-Claude, PECH Michel et Mme LEBOURG Jeannine.

Absents excusés : Mme SINQUIN Christine, Mme LEMAITRE Géraldine et M. GUYON Jean-Claude a donné pouvoir à M. COURET François.

Secrétaire de séance : M. COURET François.

Le procès verbal de la réunion du 20 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

- ✓ Dossier 1 : Délibération portant sur l'achat de la licence IV, le bar-brasserie « Au Cochon Fidèle » a fermé en fin d'année, afin de conserver la licence sur la commune, la commune décide d'acheter la licence au prix de 3 500 €, adoptée à l'unanimité, délibération 2017-03 ;
- ✓ Dossier 2 : Délibération fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes, les fonctions d'élu local sont gratuites, une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal décide de fixer à 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique l'indemnité du Maire et à 6,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique l'indemnité des deux adjointes, adoptée à l'unanimité, délibération 2017-04 ;
- ✓ Questions diverses :
 - ↳ Début des travaux salle de Bantard par la Sarl IMBERT, plancher salle et plafond cuisine ;
 - ↳ Une partie du mur du cimetière est tombée coté champ : travaux à réaliser par l'employé communal ;
 - ↳ Salle du Bourg : la dernière locataire n'était pas contente. A l'avenir louer la salle en précisant qu'elle doit être libérée le dimanche à 16h, après un état des lieux, en saison de Foot et en-dehors de la saison de Foot état des lieux le lundi.
 - ↳ Achat d'un micro-ondes pour la salle des Fêtes.

Clôture à 19H20.

Le Maire,

